



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

35 C/INF.39

23 octobre 2009

Original anglais

RAPPORT ORAL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION

M. Ivan Ávila-Belloso (Venezuela, République bolivarienne du)

16^e séance plénière, jeudi 22 octobre 2009

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

1. J'ai l'honneur de vous présenter un aperçu des débats qui se sont tenus pendant la session de la Commission Communication et information. Je voudrais cependant exprimer tout d'abord ma gratitude au Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) de l'UNESCO et à mon pays, le Venezuela, pour avoir proposé ma candidature à la présidence de la Commission CI, et remercier la Conférence générale de la confiance qu'elle m'a témoignée en m'élisant à ce poste. La Commission CI est particulièrement chère à mon cœur, moi qui suis professeur en stratégies de la communication et ancien journaliste et ai la ferme conviction que la communication et l'information sont de précieux moyens de réaliser les nobles objectifs de notre Organisation.

2. Je voudrais remercier de leur collaboration les autres membres du Bureau de la Commission, à savoir :

- M. T. Trier (Danemark)
- M. E. Kuzmin (Fédération de Russie)
- M. J. M. Adoua (Congo)
- M. M. Razouk (République arabe syrienne).

Le Rapporteur, M. Martin Hadlow (Australie), mérite d'être spécialement salué pour la manière remarquable dont il a su rendre compte de la teneur et de l'esprit de nos travaux.

3. Je voudrais remercier aussi les représentants du Directeur général, M. Abdul Waheed Khan et M. Hans d'Orville, pour leur précieuse participation à nos délibérations, ainsi que M. Walter Fust, Président du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et M. Karol Jakubowicz, Président du Programme Information pour tous (PIPT), qui nous ont fait bénéficier de leur parfaite connaissance des activités des deux programmes intergouvernementaux du Secteur de la communication et de l'information. M. Jakubowicz a malheureusement été empêché pour des raisons de santé de participer en personne à la réunion, mais il nous a aimablement fait parvenir des explications détaillées par écrit. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

4. Ces témoignages de gratitude seraient incomplets si je passais sous silence l'excellent travail accompli par la merveilleuse équipe du secrétariat de la Commission CI, dirigée par Mme Cordula Gaschutz, pour assurer le bon déroulement de nos travaux. Enfin, j'adresse mes remerciements aux traducteurs et interprètes qui nous ont permis de mettre à profit le caractère véritablement multiculturel de notre Commission, ainsi qu'aux techniciens qui nous ont assistés.

5. Permettez-moi à présent de vous rendre compte dans leurs grandes lignes des riches discussions qui, pendant trois jours, ont animé la session de la Commission, laquelle s'est articulée autour des trois points suivants :

- Point 4.2 - Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2010-2011, Titre II.A : Grand programme V – Communication et information (35 C/5) ;
- Point 5.9 - Suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (35 C/46) ;
- Point 5.16 - Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) (35 C/31).

Présentation générale par l'ADG/CI

6. Avant que nous entamions nos débats, le Sous-Directeur général chargé du Secteur de la communication et de l'information, M. Abdul Waheed Khan, nous a exposé la situation actuelle globale dans le domaine de la communication et de l'information, avant de nous expliquer le travail du Secteur, ses priorités et les difficultés et défis auxquels il était confronté.

RAPPORTS DES CONSEILS INTERGOUVERNEMENTAUX

7. Notre attention s'est ensuite portée sur les deux programmes intergouvernementaux de CI, le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et le Programme Information pour tous (PIPT).

8. Le Président du Conseil intergouvernemental du PIDC, M. Walter Fust, nous a expliqué la place unique que le PIDC occupait au sein du système des Nations Unies en tant que seul programme de son genre ayant pour mandat de mobiliser un soutien international en faveur du développement des médias dans les pays en développement. Le financement de projets étant sa principale raison d'être, il a financé, pendant l'exercice 2008-2009, 133 projets dans 71 pays, pour un montant total de 3,66 millions de dollars.

9. Le PIDC a lancé trois autres grandes initiatives nouvelles, concernant les indicateurs de développement des médias, la sécurité des journalistes et le danger de l'impunité et, enfin, la promotion de l'excellence dans la formation au journalisme en Afrique.

10. M. Fust a noté que l'utilité des indicateurs de développement des médias était déjà reconnue par certains des principaux acteurs du développement des médias, comme le PNUD, la Banque mondiale et le Conseil de l'Europe, et a souligné leur pertinence aux fins de l'établissement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

11. Au sujet de la sécurité des journalistes, M. Fust a fait observer que le Conseil du PIDC avait examiné un rapport du Directeur général sur les journalistes victimes d'assassinats et avait, en conséquence, décidé d'assumer la fonction d'organe de surveillance dans ce domaine.

12. Dans ses efforts pour promouvoir l'excellence auprès des centres de formation au journalisme d'Afrique, l'UNESCO, après avoir identifié 12 établissements susceptibles de par leur potentiel de devenir des centres d'excellence dans les 4 à 5 prochaines années, s'employait à renforcer les capacités de plusieurs d'entre eux dans le cadre du PIDC.

13. M. Fust a salué les contributions financières versées au PIDC par 16 pays donateurs. Tout en se disant heureux d'annoncer que ces contributions avaient régulièrement augmenté, il a indiqué que les ressources du Programme étaient encore insuffisantes et émis l'espoir qu'un plus grand nombre de nouveaux donateurs participeraient à cet élan.

14. Concernant le Programme Information pour tous (PIPT), M. Abdul Waheed Khan, qui représentait le Directeur général, a présenté le rapport de celui-ci en soulignant le soutien qu'il avait apporté aux objectifs et aux priorités du Programme, et son souhait de voir le PIPT bénéficier de financements extrabudgétaires accrus. Il a insisté aussi sur la nécessité de combler le fossé numérique.

15. En l'absence de M. Karol Jakubowicz, Président du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous, le délégué de la Hongrie a présenté le rapport du Conseil sur ses activités. Le PIPT avait entrepris d'appliquer son plan stratégique, réactivé son Observatoire en ligne sur la société de l'information et élaboré un modèle détaillé de politique nationale pour une société de l'information. M. Jakubowicz a indiqué que le PIPT avait retenu cinq domaines d'action prioritaires, à savoir l'accessibilité de l'information, l'information au service du développement, l'initiation à l'information, l'éthique de l'information et la préservation de l'information. Il a rappelé à la Commission qu'une étroite coopération entre le PIPT et le Secrétariat était essentielle. Le PIPT

ne disposait pas de ressources suffisantes pour mener à bien ses projets et activités, et M. Jakubowicz, tout en remerciant les donateurs, a demandé au Secteur CI de prêter son concours aux activités d'appel de fonds.

DÉBAT 1

Point 4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 – Titre II.A : Grand programme V – Communication et information (35 C/5) et examen des projets de résolution

16. Le premier débat de la Commission a porté sur l'adoption du Projet de programme et de budget pour 2010-2011.

17. À titre introductif, le Sous-Directeur général pour la planification stratégique (ADG/BSP), M. Hans d'Orville, a rappelé que le budget global de l'UNESCO s'élevait à 653 millions de dollars des États-Unis et que le grand programme V, géré par le Secteur de la communication et de l'information, disposait d'une enveloppe de 33 millions de dollars, soit 5 % du budget total. Il a insisté sur les divers principes de programmation sous-tendant le 35 C/5, tout en soulignant le renforcement de la contribution de l'UNESCO au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et en faisant état du travail intersectoriel « très important » du Secteur CI.

18. Le Sous-Directeur général pour la communication et l'information, M. Khan, a ensuite présenté le grand programme V, structuré autour de trois axes d'action : (i) promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information ; (ii) renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes et la communication au service du développement durable ; (iii) favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et le développement des infrastructures.

19. S'agissant des observations formulées par les États membres, nombre de délégués ont exprimé leur satisfaction quant à l'orientation générale du Programme et à ce qu'un délégué a appelé un « document bien ciblé ». Cependant, plusieurs délégués étaient toujours d'avis que certains points étaient trop généraux et qu'il serait difficile d'évaluer les progrès accomplis dans l'obtention des résultats escomptés, d'autres délégués faisant valoir que les allocations financières devaient être davantage ciblées pour assurer une efficacité optimale.

20. L'ensemble des délégués ont exprimé leur préoccupation quant aux ressources limitées dont dispose le Secteur de la communication et de l'information. En ce qui concerne les programmes extrabudgétaires du Secteur, les donateurs ont été invariablement invités à soutenir davantage le PIPT et le PIDC (ce dernier étant souvent qualifié de « programme phare »). Un délégué a proposé que les États membres mettent des consultants – qu'ils prendraient totalement à leur charge – à la disposition de l'Organisation, laquelle aurait recours à leurs services selon qu'elle le jugerait approprié pour mener à bien ces programmes.

21. Au total, quelque 56 délégués ont pris part au débat et j'ai choisi, pour résumer nos délibérations, un certain nombre de thèmes clés récurrents qui ont été abordés à de multiples reprises au cours des séances. Par commodité, j'ai regroupé les observations formulées dans le cadre des domaines de programme prioritaires du Secteur – autrement dit, en fonction des liens qu'elles entretiennent avec (i) la liberté d'expression, la démocratie et la paix ; (ii) le développement de la communication ; et (iii) les sociétés de l'information et du savoir.

Liberté d'expression, démocratie et paix

Liberté d'expression et liberté de l'information

22. Dans leur grande majorité, les délégués se sont félicités de l'action menée par l'UNESCO en faveur de la liberté d'expression. Il a souvent été observé que des médias libres et indépendants jouaient un rôle vital dans une démocratie. Tout en apportant son soutien aux réalisations en cours, un délégué a demandé que l'UNESCO se montre encore plus entreprenante dans ce

domaine. Il a été suggéré que la liberté d'expression devienne, au même titre que l'Afrique et l'Égalité entre les sexes, une priorité globale de l'Organisation. Un autre a eu cette formule : « La liberté d'expression et la liberté de la presse font partie des outils nécessaires au développement ». Un troisième a déclaré : « Au commencement était le verbe et le verbe était la démocratie. »

23. Plusieurs délégués ont fait valoir que la concentration entre les mêmes mains de plusieurs entreprises du secteur de la communication pouvait constituer une menace pour le pluralisme et la diversité et ont demandé que cette question soit abordée lors des délibérations de l'UNESCO consacrées à la liberté de la presse.

24. Tout en appréciant à sa juste valeur le droit à la liberté d'expression, un délégué a estimé qu'elle devait aller de pair avec l'obligation de répondre de ses actes et un sens de la responsabilité sociale. Selon lui, le droit à la liberté d'expression n'était « pas un droit absolu, mais soumis à certaines limites dans l'intérêt de la sécurité nationale et de l'ordre public, le risque étant qu'il conduise à une altération de l'harmonie entre les races, ainsi qu'à la désagrégation et à la désunion de la société ». À l'inverse, d'autres ont mis en garde contre une interprétation de la responsabilité sociale qui lui associe le droit de censurer et d'encadrer la liberté d'expression.

Sécurité des journalistes

25. La protection et la sécurité des journalistes sont deux sources de préoccupation qui ont été mentionnées par de nombreux délégués lors du Débat 1.

26. Il a été suggéré que l'assassinat de journalistes donne lieu à une minute de silence dans les salles de presse du monde entier (et dans les autres lieux où se réunissent les journalistes). Inspirés par cette suggestion, tous les délégués ont observé une minute de silence lors des auditions ultérieures de la Commission. Un représentant a également demandé que soit instituée une cour internationale de justice spéciale devant laquelle seraient traduits ceux qui sont accusés d'avoir perpétré des crimes violents, tels que le meurtre, contre des journalistes.

Journée mondiale de la liberté de la presse

27. La commémoration du travail accompli par les médias indépendants, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse (le 3 mai), a été applaudie par les délégués. La sensibilisation aux enjeux associés à la liberté d'expression et à la liberté de l'information a été considérée comme un résultat positif des activités entreprises dans le cadre de la Journée mondiale. Un délégué a demandé que l'UNESCO octroie des ressources aux États membres pour les aider à organiser des activités à l'échelon national, en conjonction avec celles qui sont menées au niveau international à l'occasion de la Journée mondiale.

Développement de la communication

PIDC

28. De nombreux délégués ont appuyé l'initiative novatrice du PIDC d'instaurer des indicateurs de développement des médias. Il a été demandé de les diffuser largement et d'en intensifier l'utilisation au niveau des Nations Unies. « La gestion axée sur les résultats des programmes des médias nécessite des outils et des indicateurs statistiques » a déclaré un délégué à l'appui de l'application par l'UNESCO des indicateurs de développement des médias.

29. Plusieurs délégués ont approuvé la décision du PIDC de servir d'organisme de surveillance de la sécurité des journalistes et l'en ont félicité, considérant que c'était un bon moyen de veiller à ceux que le feu des projecteurs reste braqué sur ceux qui cherchent à porter préjudice à des professionnels œuvrant en faveur de la liberté de la presse et de la démocratie.

30. Le rôle essentiel du PIDC en sa qualité de bailleur de fonds de projets de développement à petite échelle, en particulier à l'appui du renforcement des capacités par le biais d'activités de formation, a été reconnu dans plusieurs interventions. Le PIDC, en tant qu'organisme, a remporté l'adhésion unanime des délégués bien que son financement modeste soit, comme déjà indiqué, préoccupant.

Radio

31. Plusieurs délégués ont fait observer que malgré la course à l'adoption de nouvelles technologies, la radiodiffusion restait dans de nombreux pays et sociétés le moyen d'information et de communication de prédilection, surtout là où l'analphabétisme prévalait. Le renforcement de la radio afin d'en garantir l'accès à tous les auditeurs a été sollicité, de même que l'aide de l'UNESCO pour développer davantage les stations de radios communautaires et assurer la formation des travailleurs des médias.

Renforcement des capacités

32. Un délégué originaire d'un petit État insulaire en développement (PEID), représentant de 17 autres pays, en a appelé à l'UNESCO pour qu'elle apporte son aide dans un certain nombre de domaines notamment, et ce n'est pas le moindre, celui de la formation en matière de changement climatique, de gestion des catastrophes et des médias et de prévention du VIH/SIDA.

Questions relatives à la société de l'information et du savoir

Fracture numérique

33. La fracture numérique est une question récurrente dans les interventions. Plusieurs délégués, qui bénéficient dans leur pays d'une structure plus avancée en matière d'information, ont proposé de partager leur savoir. Simultanément, un appel a été lancé afin qu'en cherchant à assurer à tous l'accès à Internet, il soit dûment tenu compte de la nécessité de permettre à une grande diversité de cultures et de communautés linguistiques de trouver une place sur la Toile.

Logiciels libres et gratuits

34. L'utilisation de logiciels libres et gratuits dans des applications informatiques a fait l'objet de délibérations, l'UNESCO étant jugée capable de jouer un rôle important dans certains domaines, notamment le domaine normatif.

Accès

35. Un certain nombre de délégués se sont réjouis que l'UNESCO ait conféré une « dimension humaine » à la révolution des TIC et soit impliquée dans des questions de contenu au lieu de s'occuper uniquement de technologie. Il a été préconisé de dispenser une formation aux valeurs éthiques et humaines plutôt que de se contenter d'une formation technique à l'utilisation des ordinateurs et de l'Internet.

Soutien aux personnes handicapées

36. Une délégation a été d'avis que le projet n'accordait pas une attention suffisante aux besoins d'accès des personnes handicapées. Il a été suggéré d'offrir aux personnes qui sont aveugles ou atteintes d'un handicap visuel un accès spécial à la littérature et à l'Internet en ayant recours à des synthétiseurs et autres outils technologiques.

Initiation aux médias et à l'information

37. Si, de manière générale, les avantages de l'application des TIC ont été considérés comme incontestables, l'attention de la Commission a été appelée sur l'existence d'aspects négatifs de

ces technologies, surtout chez les jeunes, et sur la nécessité de veiller à y remédier en intensifiant les efforts de formation et d'initiation aux médias et à l'information.

Mémoire du monde

38. Le Programme Mémoire du monde a reçu le soutien unanime des délégués qui ont pris la parole sur ce sujet, l'un d'entre eux au moins indiquant qu'il s'agissait de la priorité la plus élevée. Le délégué de l'ICOM a rappelé à la Commission que la Journée internationale des musées 2011 aurait pour thème « Les musées et la mémoire » et que l'ICOM y contribuerait de concert avec le Programme Mémoire du monde.

39. Un délégué des Caraïbes s'est inquiété des savoirs autochtones, faisant remarquer que si la création de nouvelles connaissances était importante, la préservation des connaissances anciennes l'était tout autant. Cela était particulièrement vrai dans les petits États insulaires en développement (PEID) et le Programme Mémoire du monde jouait un rôle considérable à cet égard.

Bibliothèques

40. Un certain nombre d'intervenants ont plaidé pour qu'un soutien soit apporté en faveur de la création de bibliothèques, considérées comme des ressources communautaires extrêmement précieuses qui devraient être accessibles gratuitement.

PIPT

41. Un donateur du PIPT a souligné l'importance des contributions extrabudgétaires volontaires au Fonds spécial du PIPT et a suggéré que tous les membres élus du Conseil intergouvernemental du PIPT versent une contribution financière au Fonds chaque année.

Patrimoine audiovisuel

42. Plusieurs intervenants ont exprimé leur inquiétude quant à la conservation et à la protection du patrimoine audiovisuel. Une délégation a signalé que, tandis que l'UNESCO reconnaissait l'importance de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel, il n'était pas fait mention de la valeur des documents audiovisuels dans le Projet de programme.

43. Le représentant de la FIAF a appelé l'attention des délégués sur le fait que les archives filmiques avaient vu leur nombre doubler ces dernières années et que le principal projet d'archivage de la FIAF en cours était la protection et la préservation des films africains.

Mesdames et Messieurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,
J'en viens à la fin de mon rapport sur le Débat 1,

44. Je n'aborderai pas dans le présent rapport la discussion concernant l'adoption de 20 projets de résolution présentés avec des propositions d'amendements au Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5), les conclusions de ce débat figurant déjà en détail dans le rapport écrit de la Commission.

45. J'appellerai simplement votre attention sur un point soulevé par Cuba – qui a expressément demandé que son intervention soit consignée dans les Actes – à savoir l'importance de l'intensification des progrès de l'UNESCO dans l'élaboration de méthodes, de normes et de pratiques adaptées à la société de l'information, qui garantissent un équilibre entre liberté et responsabilité sociale.

DÉBAT 2

Point 5.9 Suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (35 C/46)

46. Le deuxième débat de la Commission était consacré à l'examen du Rapport du Directeur général sur le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.

47. Dans sa déclaration liminaire, le Sous-Directeur général pour la communication et l'information, M. Khan, a décrit succinctement la révolution technologique en cours. Il a appelé l'attention des participants sur l'ensemble de nouveaux services électroniques, tels que les réseaux sociaux, les blogs, les contenus médias en temps réel et la ballado-diffusion (podcasting), apparus ces dernières années. Le fait que la Toile compte aujourd'hui des milliards de pages, contre à peine une cinquantaine en 1993, est extraordinaire. Tandis que le rythme des changements s'accélère de façon spectaculaire, la fracture numérique demeure une préoccupation majeure. Si elle s'accroît encore, certaines sociétés risquent de devenir analphabètes en matière numérique.

48. M. Khan a fait observer que les nouvelles technologies permettaient aux utilisateurs d'être à la fois des producteurs et des consommateurs de contenus. Cette évolution, qui a un impact considérable sur les sociétés, a donné lieu à l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, dont l'objet était d'« édifier une société de l'information centrée sur la personne, inclusive et axée sur le développement, où chacun peut créer, consulter, utiliser et partager l'information et le savoir ».

49. M. Khan a précisé que, dans le suivi du SMSI, le rôle de l'UNESCO était celui d'un coordonnateur (avec, par exemple, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et le Forum SMSI), d'un facilitateur de premier plan (pour six des 11 Grandes orientations) et d'un exécutant. Il a cependant averti que, bien que plus de trois années se soient écoulées depuis la tenue du Sommet de Tunis, les directives destinées aux équipes de pays des Nations Unies pour l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ne contenaient toujours pas de composante concernant les TIC au service du développement.

50. S'agissant des observations des États membres, des préoccupations ont été régulièrement exprimées face à la persistance de la fracture numérique, un représentant demandant que le système des Nations Unies prenne une initiative pour assurer un traitement spécial aux pays en développement et à ceux qui ne sont pas connectés à l'Internet. Plusieurs intervenants ont fait observer qu'il y avait une différence de vitesse dans la participation à l'Internet non seulement entre les pays mais également à l'intérieur des pays, soulignant en particulier le clivage ville/campagne. Le renforcement des capacités pour surmonter les problèmes liés à la fracture numérique était un souci commun.

51. La participation de l'UNESCO aux initiatives de suivi du SMSI a, de façon générale, été saluée, mais certains représentants n'étaient pas totalement convaincus que des progrès satisfaisants avaient été faits. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de ce qui était perçu comme une « faiblesse de stratégie » et une absence de vision et de priorités claires. « Le démarrage a été lent », a déclaré un représentant, qui considérait cependant que l'UNESCO avait à présent véritablement réussi à imprimer sa marque sur les résultats du Sommet.

52. Le thème du multilinguisme a fait l'objet de multiples interventions, beaucoup notant qu'il importait non seulement d'assurer un enseignement ou un apprentissage électronique mais également de rendre compte de la diversité culturelle et linguistique dans le cyberspace. Plusieurs représentants se sont dits favorables à l'adoption d'une résolution sur la création d'un cyberréseau pour l'apprentissage des langues telle que celle présentée par la Chine au Conseil exécutif à sa 180^e session. Un intervenant a proposé de lancer une Décennie internationale des langues.

53. La liberté d'accès à l'information scientifique a été défendue par plusieurs intervenants, tandis qu'un autre représentant a déclaré que la question primordiale aujourd'hui était la « neutralité de l'Internet » et que l'UNESCO devait jouer un rôle de premier plan à l'avenir dans les forums sur la gouvernance de l'Internet.

54. La Commission a cependant demandé expressément qu'il soit consigné dans le rapport oral du Président que la participation de l'UNESCO aux débats sur la gouvernance de l'Internet, en particulier au FGI, devait porter sur des questions relevant directement de son mandat, en particulier sur la liberté d'expression, le multilinguisme, le développement des contenus, l'éducation, les sciences et la culture.

55. Les médias et la maîtrise de l'information sont des sujets de préoccupation pour de nombreux États membres et, puisque les jeunes sont des utilisateurs assidus de l'Internet, il a été suggéré que l'UNESCO prenne les devants dans ce domaine éducatif.

56. La dimension humaine du rôle de l'UNESCO dans le suivi du SMSI a constitué un thème récurrent du débat, plusieurs intervenants soulignant l'importance d'une société de l'information centrée sur la personne. « Sans l'UNESCO, la société de l'information serait faite de câbles, d'ordinateurs et de droits d'auteur », a dit un représentant, « mais grâce à l'UNESCO, il y a une dimension humaine ».

Mesdames et Messieurs,

57. Avant de résumer brièvement le débat 3, je voudrais dire que la Commission a demandé à ce qu'il soit fait état de sa demande tendant à ce que les procédures relatives à l'examen et à l'adoption des projets de résolution soient examinées. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils n'étaient pas satisfaits des explications fournies par le Secrétariat de l'UNESCO au sujet de la raison pour laquelle les vastes écrans situés derrière le podium ne pouvaient pas être utilisés pour projeter le texte des projets de résolution et pour permettre ainsi aux représentants de regarder le texte à mesure de sa modification et d'intervenir en conséquence. Le Secrétaire de la Conférence générale a fait valoir que tous les débats des commissions devaient se dérouler dans les six langues officielles de l'UNESCO et qu'il ne serait pas possible de projeter le texte dans toutes les langues sur écran. Il a également fait observer que les projets de résolution devaient être reçus par le Secrétariat suffisamment à l'avance et que seuls des amendements mineurs venant de la salle pouvaient être apportés. Grâce à la diligence du Secrétariat, il avait été possible de recevoir tous les amendements aux projets de résolution sous forme écrite. Plusieurs représentants ont néanmoins réfuté les explications fournies par le Secrétaire de la Conférence générale, affirmant qu'il suffirait d'afficher les projets de résolution à l'écran dans deux langues – l'anglais et le français – et que des méthodes de travail plus modernes et efficaces étaient nécessaires pour améliorer les travaux de la Commission.

DÉBAT 3

Point 5.16 Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) (35 C/51)

58. Le troisième débat de la Commission était consacré à l'examen du Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

59. Le Sous-Directeur général, M. Khan, a fait savoir à la Commission que le PIPT avait examiné le document et recommandé que la Conférence générale en soit saisie. Le Manifeste avait pour principal objectif d'encourager l'accès universel à l'information et de contribuer au développement durable. M. Khan a fait observer que le Manifeste reconnaissait la mission fondamentale des librairies dans un environnement culturellement diversifié, ce qui supposait notamment la fourniture de services respectant l'identité culturelle des communautés sans discrimination et la possibilité d'accès à l'information dans différentes langues.

60. Le représentant de l'IFLA, M. Stuart Hamilton, a souligné que le soutien que l'UNESCO apporterait au Manifeste donnerait à celui-ci une grande impulsion. Il a fait remarquer que le Manifeste était conforme à la fois au principe de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle et à ceux de la Déclaration du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

61. Les États membres qui ont pris la parole au sein de la Commission ont apporté un soutien sans réserve au Manifeste. L'idée dominante était que ce Manifeste pourrait être mis à profit pour orienter les politiques dans le domaine considéré. Comme l'a dit un représentant : une feuille de route pour les bibliothèques du XXI^e siècle.

62. S'agissant de la question du coût, un représentant a estimé que l'emploi du mot « gratuitement » serait pertinent dans le contexte du Manifeste, pour faire en sorte que chacun soit en mesure d'accéder aux services offerts par les bibliothèques publiques.

63. Un représentant a demandé que soit prise en compte la situation des pays pauvres où l'augmentation du prix des livres rendait leur achat difficile, de sorte que les bibliothèques publiques avaient une fonction très importante. Selon une autre opinion qui a été exprimée, les bibliothèques jouaient un rôle majeur pour les réfugiés et les migrants, car ceux-ci pouvaient les utiliser pour rester en contact avec leur environnement culturel. Enfin, l'intérêt des bibliothèques pour les groupes parlant des langues minoritaires et autochtones a également été souligné.

Mesdames et Messieurs,

64. Avant de conclure, je voudrais brièvement mentionner l'observation faite par le représentant du Venezuela au cours de la sixième séance de la Commission consacrée à l'adoption du rapport. Cette observation renvoyait à une question non inscrite à l'ordre du jour de la Conférence générale et concernait la déclaration du Directeur général sur la situation des médias au Venezuela, qui avait été diffusée sur le site Web de l'UNESCO sous forme d'un communiqué de presse (n° 2019 – 92 du 12 août 2009). Le Venezuela regrettait que la politique de l'Organisation n'accorde pas de droit de réponse aux États membres contestant un communiqué de presse sur le site Web de l'UNESCO.

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les représentants,

65. J'ai essayé dans le présent rapport de vous donner un aperçu des questions les plus marquantes qui avaient été abordées au cours des débats de la Commission CI. J'espère que j'ai pu saisir toute la richesse de vos échanges et rendre dûment compte de la diversité des opinions exprimées. Il ne fait aucun doute que pour tous les participants, la liberté d'expression était l'élément primordial de la stratégie de développement des médias menée par l'UNESCO.

66. Avant de conclure, Monsieur le Président, je tiens à exprimer une réflexion qui illustre l'esprit des débats intervenus entre les orateurs qui ont participé aux travaux de Commission CI de la 35^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Un dialogue franc entre les personnes, qui est possible grâce à une liberté d'expression entière et responsable, constitue une véritable plateforme pour renforcer le dialogue entre les civilisations. Un dialogue propre à promouvoir la paix et la liberté à l'échelle de la planète. Un dialogue qui débouche sur une véritable communication, à savoir le bonheur pour tous les êtres humains et les peuples du monde entier. Comme le disait Octavio Paz, la démocratie c'est la liberté, car sans démocratie, la liberté n'est qu'une chimère.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.